

Au sommaire

21 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Bornage. L'action en bornage ne peut être exercée lorsque les fonds sont séparés par une limite naturelle infranchissable

Associations / Fondations. Adjudication au profit d'une association diocésaine d'un immeuble ne rentrant pas dans son objet statutaire

23 ENTREPRISE

Publicité. Tarif des annonces judiciaires et légales pour 2019

24 FAMILLE - PATRIMOINE

Curatelle. Nécessité de l'autorisation du juge des tutelles pour les arbitrages relatifs aux comptes bancaires

Donation-partage. Le consentement du donateur à la constitution d'hypothèques sur le bien donné vaut renonciation à la clause d'inaliénabilité

Rapport. Clause de rapport forfaitaire : modalités de la réduction

27 PROFESSION

Sécurité sociale / Protection sociale. Loi de financement de la sécurité sociale pour 2019

Notaires. Nouveaux arrêtés relatifs aux demandes de nomination

Notaires. Obtention par les notaires de la délivrance de renseignements et copies de documents par voie dématérialisée

À LA Une

Présentation de la loi de finances pour 2019

La loi de finances pour 2019, dont la quasi-totalité des dispositions a été validée par le Conseil constitutionnel, a été publiée au *Journal officiel* du 30 décembre 2018.

Ce texte, qui ne comprend pas moins de 277 articles, prévoit des mesures fiscales à destination des particuliers et des entreprises, ainsi que de nombreuses simplifications fiscales.

Citons notamment la modernisation du pacte *Dutreil*, la possibilité pour les sociétés ayant opté pour le régime des sociétés de capitaux de renoncer à leur option, des dispositions relatives aux groupes de sociétés et aux plus-values en cas de transfert du domicile hors de France, la prorogation de divers dispositifs et la suppression du droit fixe pour un certain nombre d'actes relatifs au droit des sociétés. > **LIRE P. 1**

La rédaction du Defrénois flash vous présente ses meilleurs vœux pour 2019